

A

(N° 192).

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 MARS 1847.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT *fait par* M. HENOT, *au nom de la commission des naturalisations,*
sur la requête du sieur Michel Michelsen, capitaine de navire au long
cours.

MESSIEURS,

Par requête en date du 21 août 1845, le sieur Michelsen a sollicité la naturalisation ordinaire.

Il expose et il résulte des pièces du dossier, qu'il est né à Christiansoë (Danemark), en 1800 ; que depuis le 3 août 1833 il navigue du port d'Anvers ; qu'il a été capitaine en second jusqu'en 1839, et que, depuis le 8 août de cette dernière année, il navigue en qualité de capitaine.

Le pétitionnaire est un homme paisible, de bonne conduite et un marin expérimenté ; il pourrait jouir du bénéfice que lui accorde l'art. 8 de la loi du 21 juillet 1844, s'il obtient la naturalisation, qui fait l'objet de sa demande, avant le 21 juillet prochain.

Les autorités estiment qu'il est digne d'obtenir la faveur de l'indigénat.

Le Rapporteur,
HENOT.

Le Président,
J. MAERTENS.